



CHARNY ORÉE DE PUISAYE

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

RAPPEL:

Préalablement au budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a rappelé l'obligation prévue dans la loi Notre de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu de ce rapport:

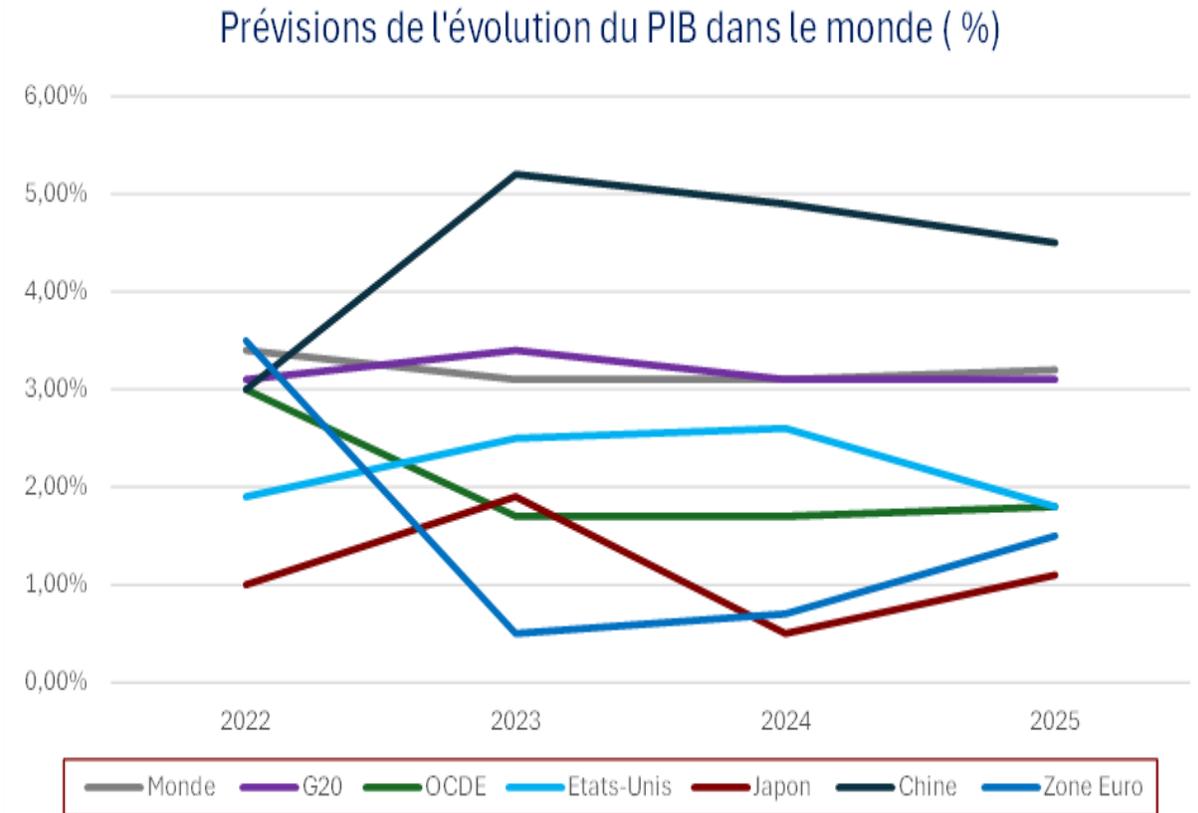
- Orientations budgétaires envisagées par la collectivité sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Présentation des engagements pluriannuels notamment en investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de la dette
- Informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel au titre de l'exercice en cours ou le cas échéant du dernier exercice connu (structure des effectifs, dépenses de personnels, ...)

CONTEXTE GÉNÉRAL

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

L'évolution du PIB mondial

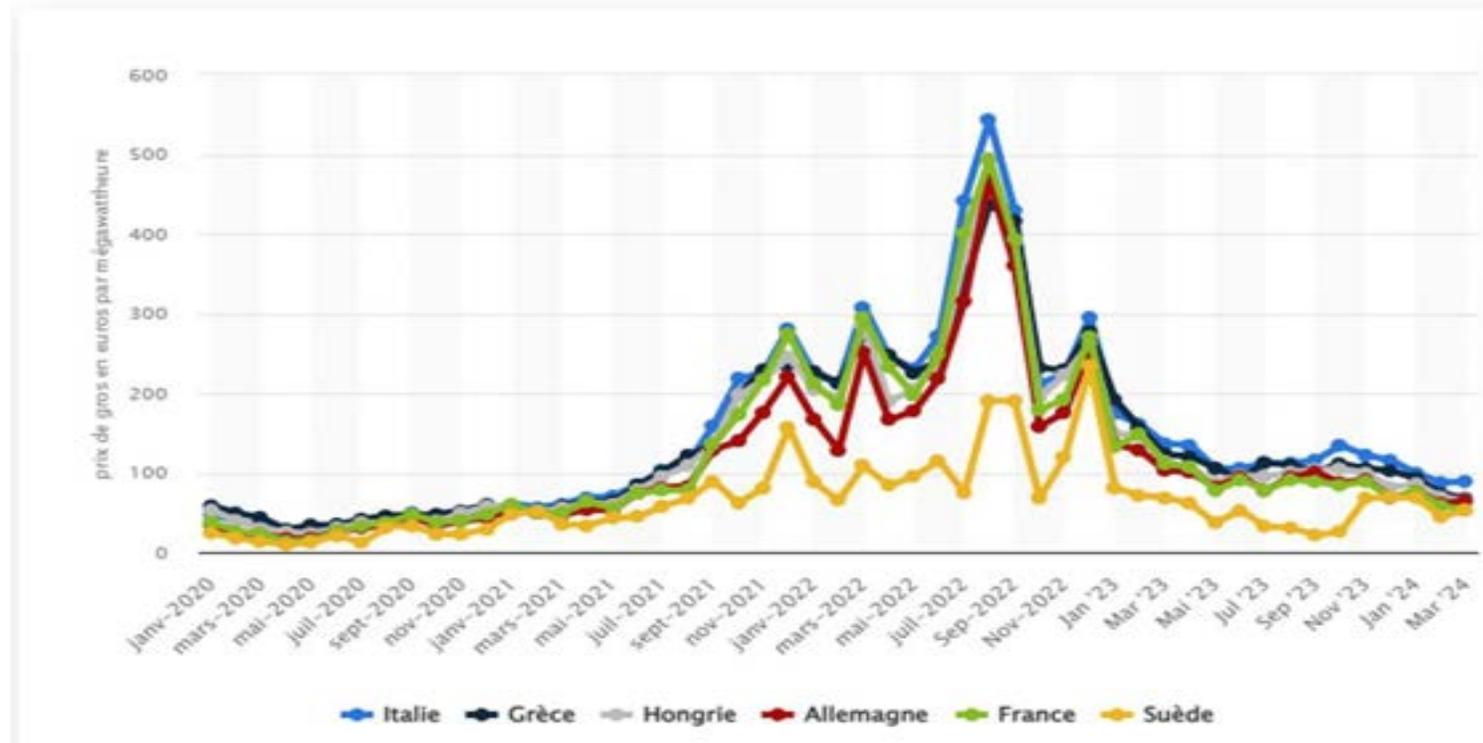
Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 % projeté en 2024 pour la zone euro).



Après le choc de la guerre d'Ukraine, un retour à la baisse des prix de l'énergie

Depuis le pic atteint en 2022, nous pouvons constater une baisse des prix de l'électricité en Europe due à une hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont en effet stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

(en euros par mégawattheure)



Des baisses de taux à venir

En 2024, les politiques monétaires restent largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, les banques centrales s'efforcent d'adapter leurs approches. La plupart d'entre elles ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Ainsi **aux Etats-Unis**, la Réserve fédérale (Fed) a annoncé en novembre 2024 une nouvelle réduction de 25 points de base de son taux directeur, faisant suite à la baisse de 50 points de base en septembre.

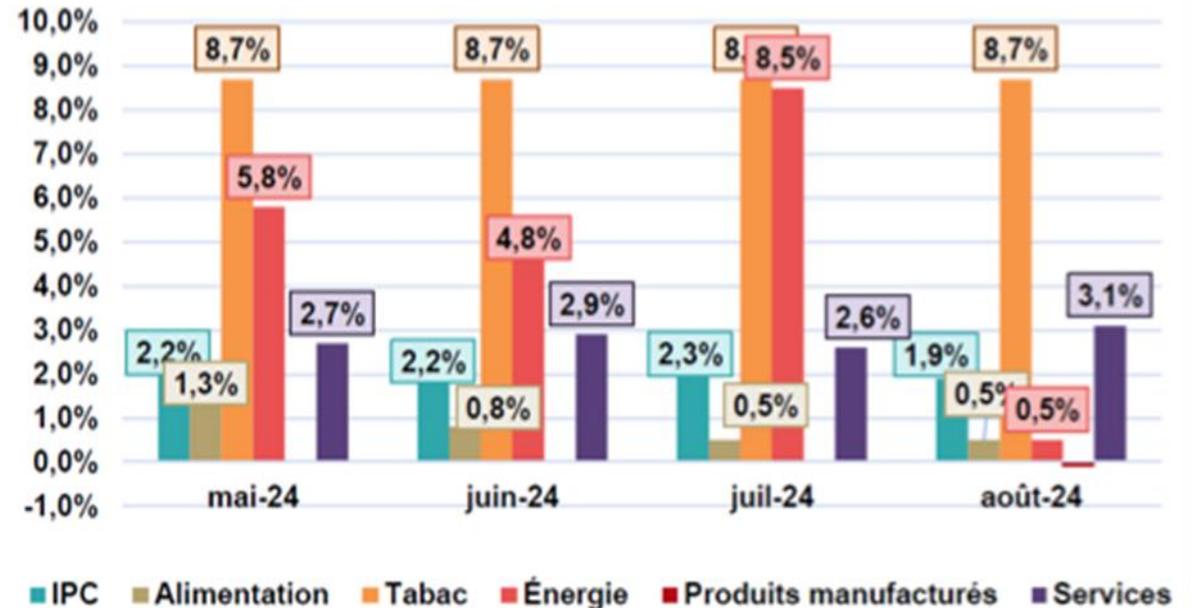
Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à trois reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024. Le taux de facilité de dépôt retombe à 3,25 % après être monté à 4 %, le taux de refinancement est désormais à 3,40 % et le taux de facilité de prêt marginal est abaissé à 3,65 %.

CONTEXTE NATIONAL

L'inflation en France

L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee est tombé à 1,9 % en août, selon les premières estimations publiées vendredi 30 août. En juillet, il s'établissait à 2,3 %. En décembre 2024, il était de 1,3% sur un an. (Source INSEE)

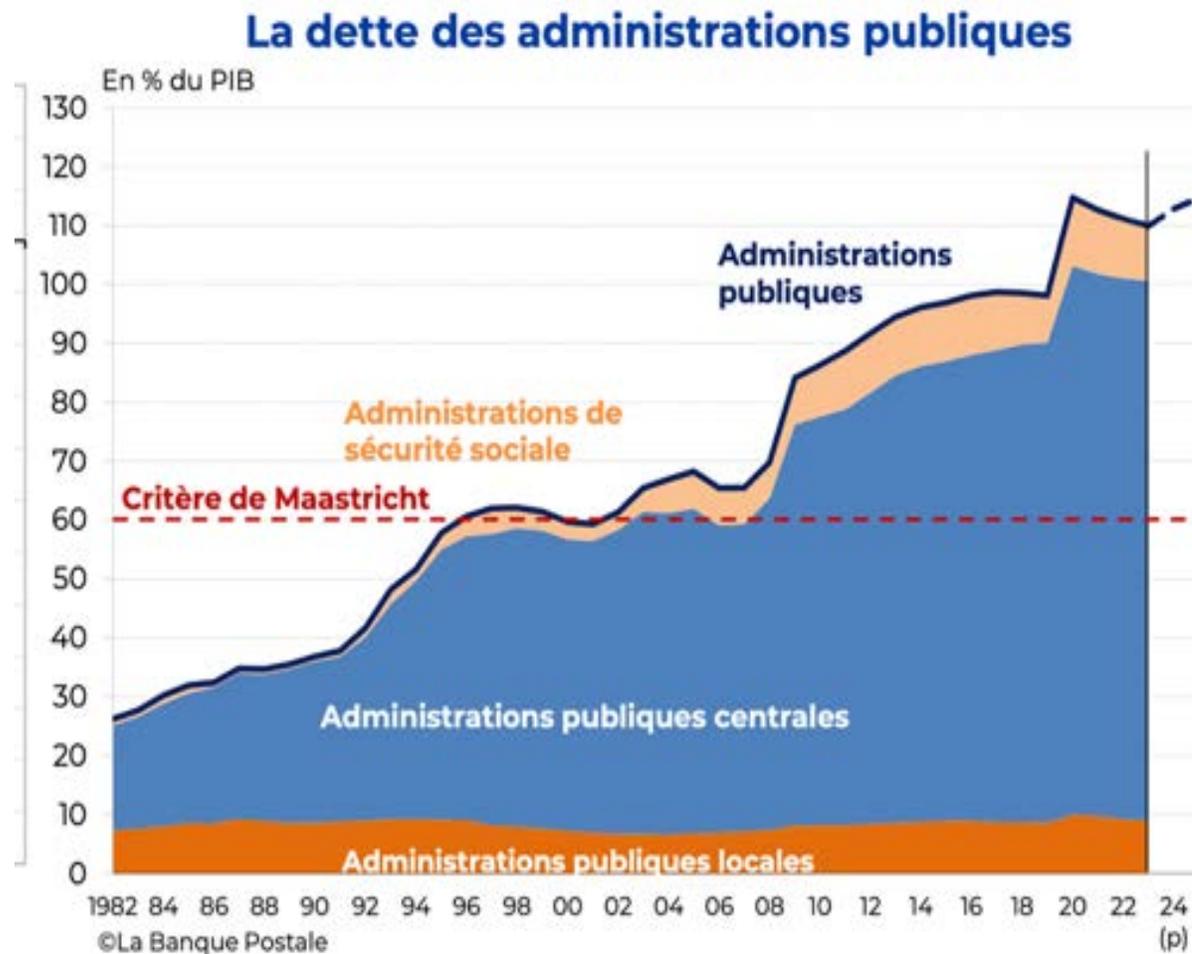
France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : INSEE

Le rôle des administrations publiques dans l'endettement de l'Etat

Le rôle des collectivités locales dans le déficit public est très limité. En effet, la dette locale ne représente que 10% du PIB alors que celle de l'État s'approche des 115 % du PIB représentant un endettement de 3 303 Md€.



RETROSPECTIVE FINANCIERE DE 2024

LES DOTATIONS 2024

Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la commune de Charny Orée de Puisaye perçoit de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité rurale bourg centre, de péréquation et cible (DSR) ainsi que de la dotation nationale de péréquation (DNP). Depuis 2021, l'enveloppe de DGF reste en augmentation mais l'État opère des ventilations au sein des différentes enveloppes.

	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	1 205 465 €	1 200 834 €	1 204 196 €
Dotation de Solidarité Rurale "Bourg centre"	389 173 €	465 744 €	494 982 €
Dotation de Solidarité Rurale "Péréquation"	232 836 €	271 686 €	299 987 €
Dotation de Solidarité Rurale "Cible"	445 545 €	450 648 €	463 867 €
Dotation élu local	- €	- €	163 €
Dotation Nationale de Péréquation	145 765 €	164 854 €	154 616 €
	2 418 784 €	2 553 766 €	2 617 811 €

LES DOTATIONS 2024

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) destinée à soutenir les communes rurales en tenant compte de leurs charges spécifiques et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Elle se divise en trois fractions : "bourg-centre", "péréquation" et "cible". Voici les modalités de calcul pour chacune de ces fractions :

1. Fraction "Bourg-Centre" :

Cette fraction vise à soutenir les communes exerçant des fonctions de centralité en milieu rural. Les critères d'éligibilité incluent notamment le statut de chef-lieu de canton ou de bureau centralisateur, ou le fait de représenter au moins 15 % de la population du canton. Les communes éligibles sont ensuite classées en fonction de leur potentiel financier par habitant, de leur effort fiscal, de leur population et de leur situation en zone de revitalisation rurale (ZRR). Un coefficient multiplicateur est appliqué pour les communes situées en ZRR.

LES DOTATIONS 2024

2. Fraction "Péréquation" :

Cette fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen des communes de la même strate démographique. La répartition de cette fraction prend en compte plusieurs critères, notamment la population pondérée par l'écart entre le potentiel financier de la commune et la moyenne de sa strate, la longueur de la voirie communale (avec des majorations pour les communes en zone de montagne ou insulaires), le nombre d'enfants âgés de 3 à 16 ans domiciliés dans la commune, et l'écart entre le potentiel financier par hectare de la commune et la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants.

LES DOTATIONS 2024

3. Fraction "Cible" :

Cette fraction vise à apporter un soutien renforcé aux communes les plus défavorisées. Elle est attribuée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants, classées en fonction décroissante d'un indice synthétique. Cet indice est calculé en combinant le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique et celui de la commune, et le rapport entre le revenu moyen par habitant des communes de la même strate et celui de la commune. Les communes sont ainsi classées en fonction de leur situation financière et sociale relative.

LA FISCALITÉ 2024

Les recettes fiscales 2024 ont été en augmentation grâce au coefficient de revalorisation des bases fiscales de 3,9%.

	2022	2023	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 974 353 €	2 114 620 €	2 209 714 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	205 658 €	220 530 €	228 888 €
Taxe d'habitation (réforme compensation/secondaire)	265 078 €	289 348 €	277 911 €
Coefficient correcteur réforme TH	- 517 032 €	- 554 299 €	- 579 135 €

*seulement le produit car les taux sont identiques sur la période 37,91 % TFB, 25,64 % pour la TFNB et 12,01% pour la TH

1 928 057 €

2 070 199 €

2 137 378 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

(prévisionnel – fonctionnement)

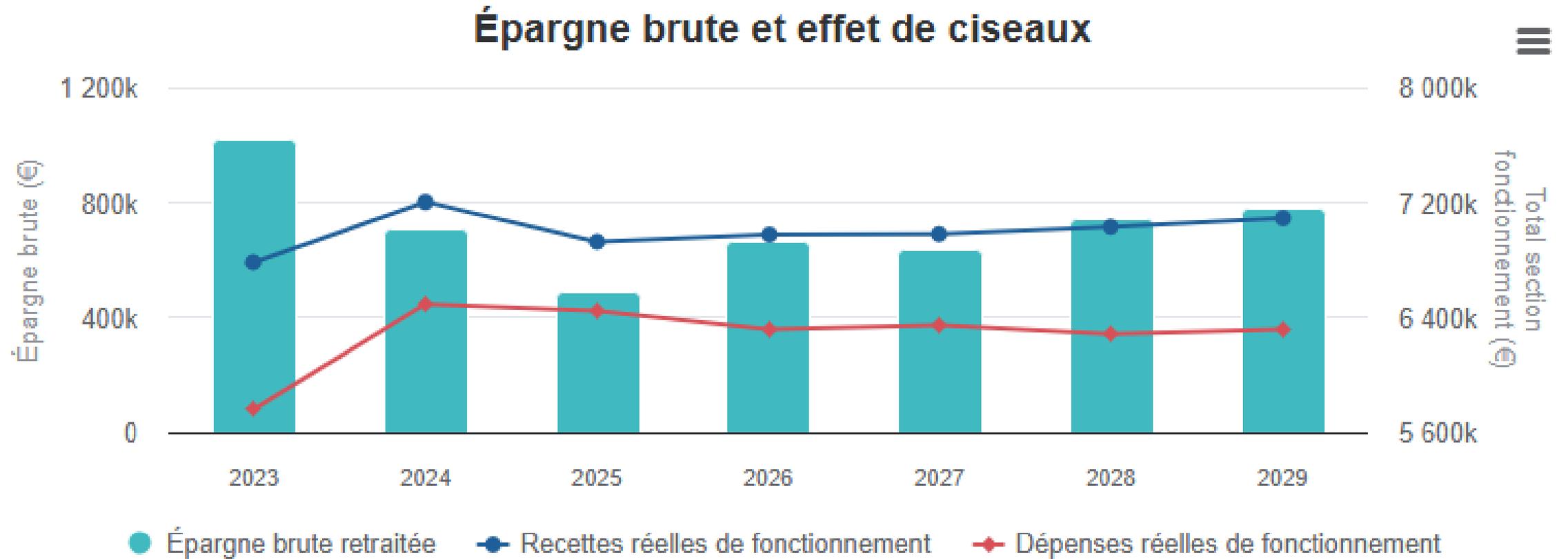
CHAPITRES	FONCTIONNEMENT	CA 2023	DEPENSES	RECETTES
70	Ventes produits, prestations services	416 277,40 €		605 023,10 €
73	Impôts et taxes	3 264 633,28 €		1 170 527,94 €
731	Fiscalité locale			2 182 164,55 €
74	Dotations et participations	2 840 637,55 €		2 927 880,91 €
75	Autres produits de gestion courante	208 813,72 €		181 761,07 €
77	Produits exceptionnels	31 676,35 €		24 669,07 €
013	Atténuations de charges	61 478,48 €		51 350,58 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	44 452,81 €		57 053,49 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 299 119,34 €		3 826 933,45 €
011	Charges à caractère général	1 789 740,46 €	2 029 608,82 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 135 438,46 €	3 431 092,95 €	
014	Atténuations de produits	51 854,00 €	50 434,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	814 963,42 €	788 363,15 €	
66	Charges financières	27 408,22 €	38 875,31 €	
67	Charges exceptionnelles	11 167,38 €	170 976,23 €	
68	Dotations aux provisions	40 000,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	469 583,54 €	504 463,02 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		7 013 813,48 €	11 027 364,16 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

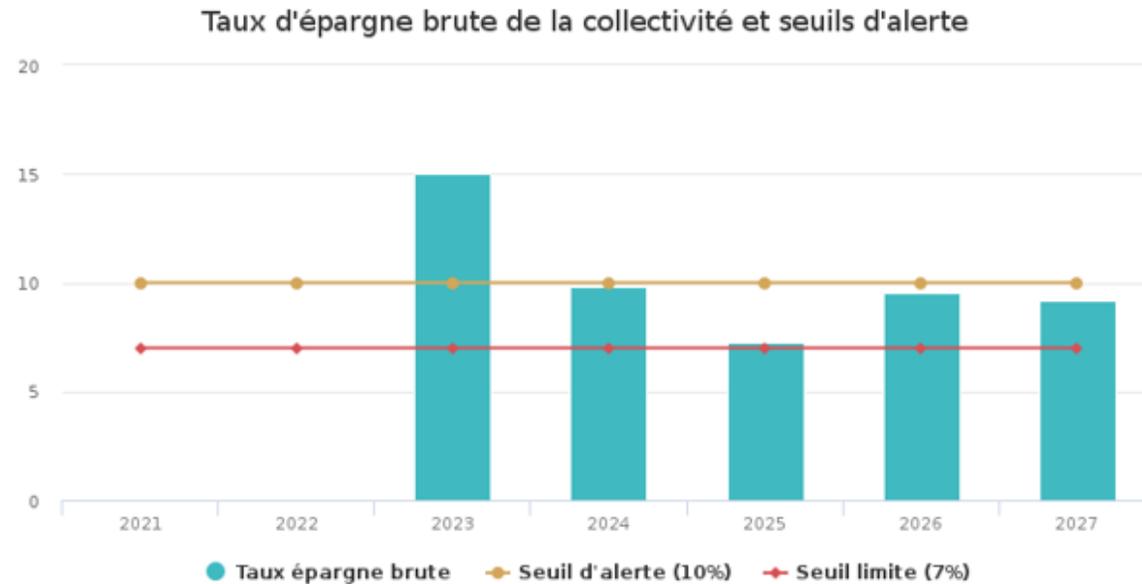
(prévisionnel – Investissement)

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	CA 2023	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	469 583,54 €		504 463,02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 083,79 €		149 670,31 €
13	Subventions d'investissement	78 350,23 €		100 961,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées (dont 165)	575,52 €		900,00 €
27	Autre immobilisation financiers	1 494,00 €		0,00 €
041	Opération patrimoniales	0,00 €		8 825,00 €
021	Virement de la section d'investissement	0,00 €		0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 385 315,39 €		1 103 607,50 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	230 748,27 €	205 998,73 €	
20	Immobilisations incorporelles	43 800,00 €	20 232,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	59 191,21 €	22 319,17 €	
21	Immobilisations corporelles	559 630,68 €	344 181,62 €	
23	Immobilisations en cours	972,00 €	646 681,59 €	
27	Autre immobilisation financiers	- €	- €	
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
041	Opération patrimoniales	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	57 053,49 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT		1 296 466,60 €	1 868 427,43 €
	RAR		1 530 720,30 €	834 971,14 €
	TOTAL INVESTISSEMENT AVEC LES RAR		2 827 186,90 €	2 703 398,57 €

LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



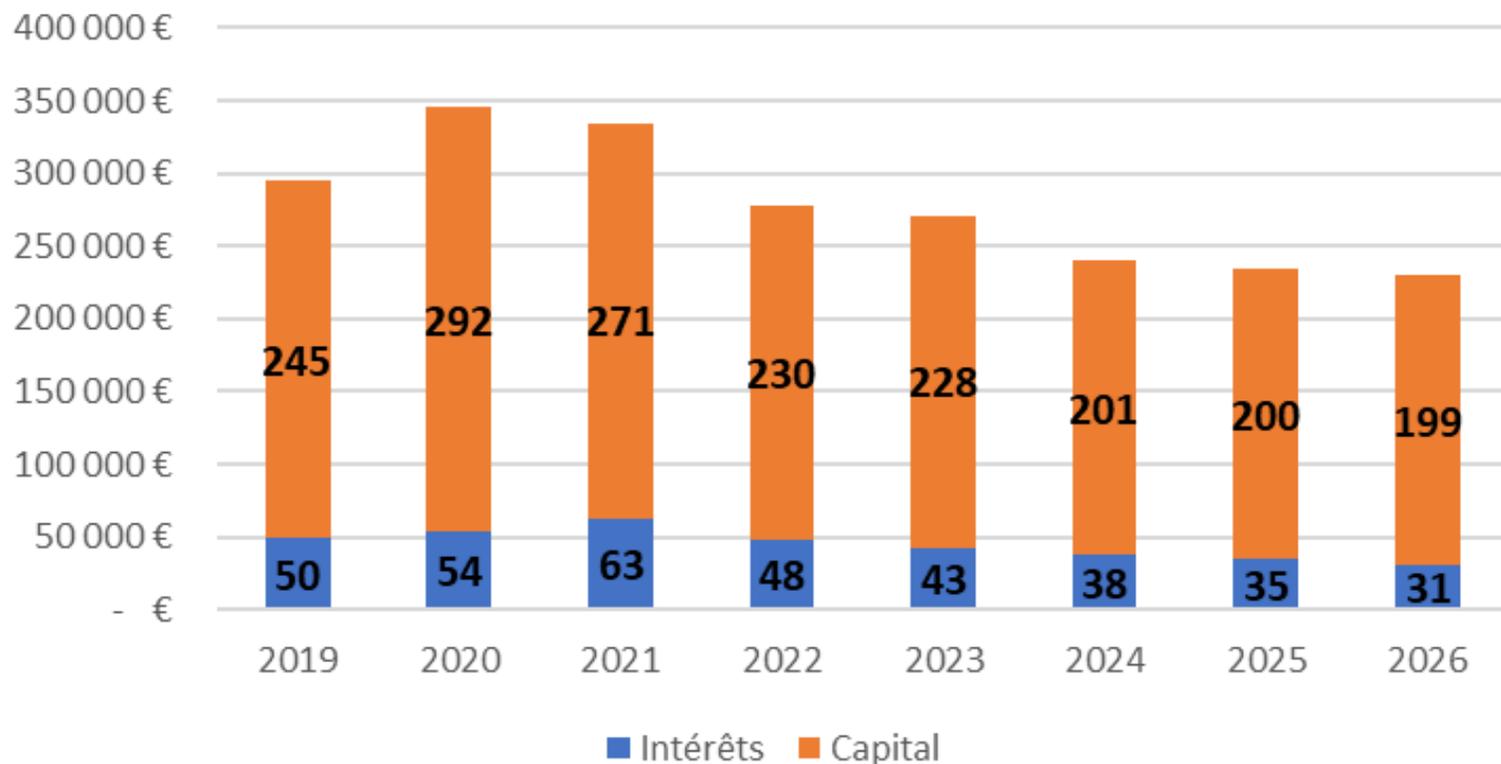
LES INCIDENCES SUR LES RATIOS



Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement (€)	0	6 812 802	7 201 404	6 949 755	6 980 399	6 985 093
<i>Dont Produits de cessions</i>	0	27 978	0	0	0	0
Epargne Brute (€)	0	1 018 663	708 887	504 636	664 080	638 945
Taux d'épargne brute (%)	0 %	15,01 %	9,84 %	7,26 %	9,51 %	9,15 %

GESTION DE LA DETTE

Plan d'extinction de la dette 2019 - 2026 en K€



*Au 31/12/2024, le stock de dette du budget principal est de **2 519 629,21 €***

FINANCES PUBLIQUES LOI SPECIALE POUR 2025

LOI SPÉCIALE POUR 2025

Le calendrier



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

Promulgation de la **loi spéciale** (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République CO - Public



30/12/2024

Promulgation du **décret n°2024-1253** portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

Commission mixte paritaire prévue le 30 janvier

2^{ème} lecture dans les deux Chambres, et éventuellement 3^{ème} lecture à l'Assemblée nationale, courant février

Sauf motion de censure adoptée, examen vraisemblable par le Conseil Constitutionnel (procédure d'urgence)

Promulgation envisageable avant la fin-février

LOI SPÉCIALE POUR 2025

Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

Un coefficient d'actualisation des bases fiscales d'un minimum de 1,70 % annoncé pour 2025. Ce coefficient est calculé principalement à partir de l'indice des prix à la consommation hors tabac.



LOI DE FINANCES POUR 2024

Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Vers une hausse de 290 millions d'euros en 2025.

Concernant les dotations, les évolutions seront proches de 2024 en raison des dispositions validées pour le moment seulement par le Sénat.

Les propositions actent une augmentation de 290 M€ de la DGF permettant d'alimenter la péréquation communale comme la DSR et la DSU.

(+ 140 M€ pour la DSU, + 150 M€ pour la DSR)

LOI SPÉCIALE POUR 2025

MESURES DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Selon les discussions actuelles, la DETR et la DSIL ne seraient pas diminuées contrairement au fonds vert.

Rappel : répartition des dotations budgétaires prévue au PLF 2025

Programme	Dotation (en M€)	Autorisations d'engagement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Crédits de paiement (et évolution par rapport à la LFI 2024) - PLF 2025	Services votés ouverts par décret - Crédits de paiement
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)	Total	3 799,2 (+1,0)	3 746,2 (+34,4)	3 711,8
	<i>Dont :</i>			
	<i>DETR</i>	1 046,0 (-)	924,2 (+8,5)	
	<i>DSIL</i>	570,0 (-)	531,7 (-17,7)	
	<i>DSIL exceptionnelle</i>	0,0 (-)	114,4 (+3,5)	
	<i>DPV</i>	150,0 (-)	130,1 (+2,3)	
	<i>DSID</i>	211,9 (-)	167,7 (+12,8)	
	<i>DGD</i>	1 617,1 (+1,0)	1 617,1 (+1,0)	
	<i>Titres sécurisés</i>	100,0 (-)	100,0 (-)	
<i>Aménités rurales</i>	100,0 (-)	100,0 (-)		
380 (Fonds d'accélération de la transition écologique)	Fonds vert	1 000,0 (-1 499,0) 715,0 après examen par le Sénat*	1 142,9 (+18,9) 537,7 après examen par le Sénat*	1 124,0

LOI SPÉCIALE POUR 2025

LE FCTVA

Article 30 du premier PLF 2025, supprimé aujourd'hui par le Sénat, prévoyait la suppression du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement éligibles et une évolution du taux, de 16,404 % à 14,850 %.

Pour le moment, ce point est abandonné.

LOI SPÉCIALE POUR 2025

Les cotisations patronales

Le décret relatif à l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL a été publié le 31 janvier 2025 au JO.

Au 1er janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65%.

Au 1er janvier 2026, le taux passe de 34,65 % à 37,65%.

Au 1er janvier 2027, le taux passe de 37,65 % à 40,65%.

Au 1er janvier 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65%.

Par ailleurs, le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL doit aussi faire l'objet d'une augmentation en 2025. En 2024, l'État avait proposé un taux réduit mais seulement pour un an. Par conséquent, en attendant la parution du décret le taux passera de 8,88% en 2024 à 9,88% en 2025.

LOI SPÉCIALE POUR 2025

Les cotisations patronales

Illustration

Par exemple, pour un salaire de 2 000 € brut par mois (SMIC à 1801,80€ brut).

En 2024, le coût de cette cotisation patronale était de 633 € par mois soit 7 596 € à l'année.

En 2025, le coût de cette cotisation patronale sera de 693 € par mois soit 8 316 € à l'année.

En 2026, le coût de cette cotisation patronale sera de 753 € par mois soit 9 036 € à l'année.

En 2027, le coût de cette cotisation patronale sera de 813 € par mois soit 9 756 € à l'année.

En 2028, le coût de cette cotisation patronale sera de 873 € par mois soit 10 476 € à l'année.

Entre la cotisation 2024 et la cotisation 2028, l'agent coûtera 2 880 € supplémentaire à la collectivité alors qu'il réalisera les mêmes missions.

SITUATION PROSPECTIVE DE LA COMMUNE 2025-2029

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

•**Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses** (concession cimetière, restauration scolaire, refacturation des salaires du directeur de la cuisine centrale, salaire de l'assainissement...). L'année 2024 était exceptionnelle avec la régularisation des salaires de l'agent en charge de l'assainissement.

Par rapport au CA 2023, l'augmentation de ce chapitre sera d'environ 5 K€.

•**Chapitre 73 : Impôts et taxes et 731 : Fiscalité locale**. Environ + 12 K€ par rapport au CA 2024

Cette augmentation des recettes du chapitre 731 s'explique par l'augmentation du coefficient de revalorisation des bases fiscales (+30K€). Cependant, du fait de la dynamique des DMTO, le fonds départemental va encore diminuer d'environ 7 K€. Aussi, il n'est pas prévu l'inscription d'un possible rôle supplémentaire de fiscalité (diminution de 6,6K€ par rapport au CA 2024).

•**Chapitre 74 : Dotations et participations**

Selon les discussions autour du PLF, la commune peut constater une augmentation de 21 K€ sur ce chapitre avec une légère augmentation de la DGF (environ 2K€) et une augmentation du FCTVA du fait de la nature des travaux envisagés +14K€).

•**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Location des logements. L'intégralité des professionnels ont été basculés sur le budget bâtiments relais afin de maximiser la cohérence des budgets. Les prévisions de ce chapitre se trouvent à 150 K€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

• **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : un chapitre prévoyant **environ 2 113 K€ de dépenses**. De nombreuses questions autour de l'optimisation des dépenses sont présentes. Au regard des inflations cumulés, l'évolution est maîtrisée. Ce chapitre prévoit 350 000 €TTC pour les dépenses de voirie, arasements, entretien de fossés...

• **Chapitre 012 - Charges de personnel** : **+ 50 K€ par rapport au CA 2024 et – 16K€ par rapport au BP 2024**. Ce chapitre qui a fait l'objet d'un pilotage fin pour tenir les engagements s'inscrit en 2025 dans la même logique. Une réorganisation de certains services va permettre de contenir l'évolution malgré le glissement vieillesse technicité et les augmentations des charges patronales imposées par l'Etat.

• **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : **- 17 K€ par rapport au réalisé 2024**. Ce montant est justifié par une diminution de la subvention à verser à la cuisine centrale du fait de la nouvelle organisation projetée (seulement 75 K€ en 2025).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La présentation n'est pas figée, ni exhaustive et pourra faire l'objet d'évolution dans le cadre des arbitrages du BP 2025

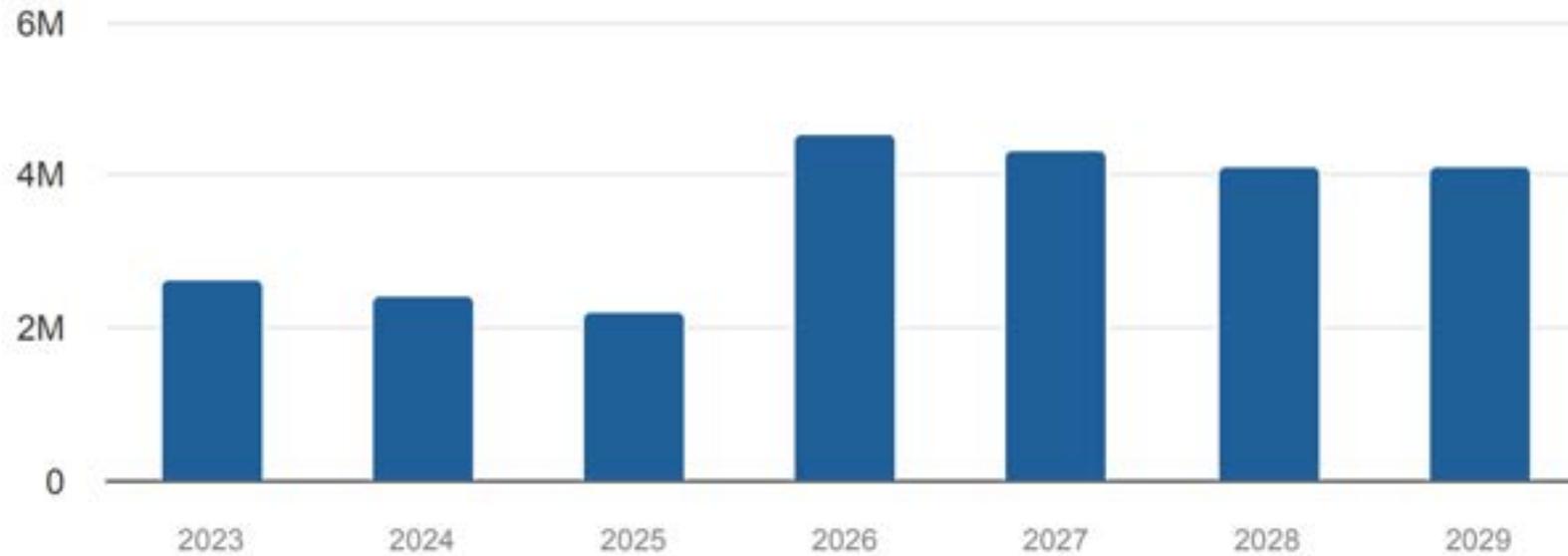
	<u>RAR 2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>
<u>Total dépenses PPI</u>		3 545 149 €	4 008 702 €	2 268 822 €	694 000 €	694 000 €
<u>Dépenses récurrentes</u>	- €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €
Renouvellement des outils informatiques	- €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Logiciel (comptable, RH, état civil...)	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Décos Noël	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<u>Dépenses pour besoins matériels</u>	- €	270 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Matériels techniques (véhicules,...)		250 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Achat de nouveaux outils numériques		- €	- €			
Besoins des différents services (meubles, bureau, fauteuils,...)		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<u>Dépenses pour projets</u>	1 530 720 €	3 226 149 €	3 839 702 €	2 099 822 €	525 000 €	525 000 €
Plan communal de sauvegarde	10 752 €					
Modernisation de la vidéo protection (en recherche de subvention)		84 000 €				
Ad'ap - mise en accessibilité	14 173,67 €	40 000 €	40 000 €			
Local Archives (DETR 250K€ - Demande Efflogis Etude et travaux (111 891 €) et demande de fonds vert (255 ou 374 selon l'axe retenu par la préfecture)	792 106 €	150 000 €	84 702 €			
Passage en LED (1,8M€ HT projection avec 60 % de F pour le SDEY - Reste à charge 750 K€ Engagement du SDEY travaux en 2025 et 2026)		500 000 €	250 000 €			
RP Sud (4,410M€HT = 5,3 M € TTC)	18 000 €	1 695 733 €	3 000 000 €	521 436 €		
AMO - reconversion 3 sites du RP Sud avc 50% de DETR		11 700 €				
Schéma directeur immobilier énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux		50 000 €				
Plateau sportif (1 000 K€ avec 80% de financement)	425 272 €	124 716 €				
Aménagement et embellissement		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Réserves incendie	59 118 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €		
Jeux dans les communes déléguées Villefranche, GrandChamp, Marchais Beton, Charny... (150 K€)		150 000 €				
Chaufferie Gymnase - Mairie (120 K€)		25 000 €	120 000 €			
Réhabilitation (logements, lavoir, bâtiments) à définir sur des autres projets	211 298 €	250 000 €	200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Autofinancement net (€) <i>(Épargne nette sans retraite)</i>	0	815 893	502 537	302 491	460 334	436 427
Subvention, FCTVA et autres recettes d'investissement (€)	0	187 062	250 631	2 015 524	1 521 243	585 276
Emprunt (€)	0	575	900	3 000	2 503 000	0
Total de recette (€)	0	1 003 530	754 068	2 321 015	4 484 577	1 021 703
Total des dépenses réelles d'investissement (€) <i>(hors amortissements dette)</i>	0	657 438	2 269 530	3 039 209	3 703 702	1 190 436
Variation du fonds de roulement (€)	0	346 092	-1 515 462	-718 194	780 875	-168 733

L'EVOLUTION DE LA DETTE

Encours de dette 31/12

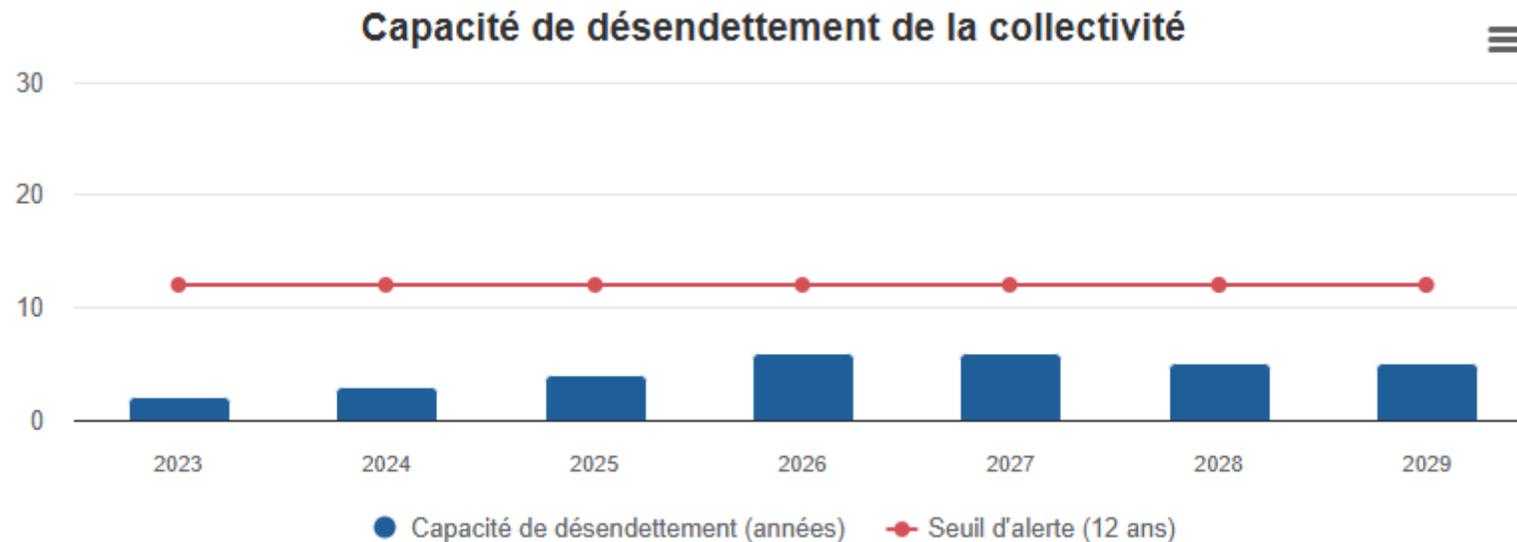


● Encours de dette 31/12

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunt contracté (€)	0	0	0	0	2 500 000	0
Intérêt de la dette (€)	0	24 397	22 140	18 514	15 067	96 658
Capital remboursé (€)	0	221 912	194 614	190 249	191 688	195 296
Annuité (€)	0	262 496	232 941	224 950	222 942	308 141

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.



Capacité de désendettement

2024	2025	2026	2027	2028	2029
3,41	4,40	6,81	6,76	5,50	5,28